

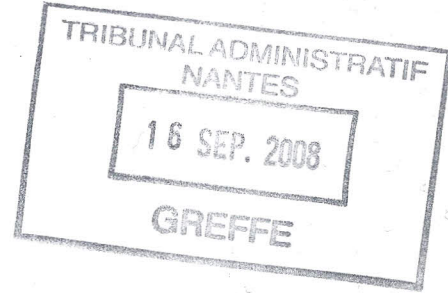
DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 19 FEV. 2008 et de sa publication ou notification le 27 FEV. 2008

Pour le Président du Conseil Général et par délégation, Le Chargé du Service des Assemblées et de la Coordination

Verger
Philippe VERGER

RÉUNION DU CONSEIL GÉNÉRAL
lundi 11 février 2008



DÉLIBÉRATION

Direction générale adjointe de l'Education, des Sports, des Transports et de la Culture
Direction de l'Education et des Sports

Président de la séance : M. Marcel-Pierre CLEACH

Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services

Secrétaire : M. François JACOB

Alain Vieuxloup

Rapporteur : M. Jean-Marie GEVEAUX

Alain Vieuxloup

COLLÈGES PRIVÉS

UDOGEC

Le Conseil Général,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis favorables de la commission de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, des sports et des transports et de la commission des finances et de l'administration générale;

Après en avoir délibéré, avec quatorze votes « contre »,

VIII – Subvention de fonctionnement à l'UDOGEC

ALLOUE une subvention de fonctionnement de 140 500 € à l'UDOGEC soit 125 000 € pour ses diverses actions et 15 500 € pour le service d'information des familles et inscrit le crédit correspondant sur la ligne 6574 221 50040.